

LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT



Cécile BAZIN – Patrick BONNEAU –

Marie DUROS – Guillaume FAURITTE –

Christine LIN – Daren MABAZAN – Jacques MALET

Avec le soutien de





Sommaire

PRÉFACE DE ROGER SUE	3
CHAPITRE I – LA DYNAMIQUE DE CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS	5
1 – Le suivi annuel	5
2 – Une grande diversité d'objets	7
3 – La dynamique associative dans les territoires	8
CHAPITRE II - COMBIEN D'ASSOCIATIONS ACTIVES ?	10
CHAPITRE III – LE BÉNÉVOLAT	11
1 - La colonne vertébrale des associations en danger ?	11
2 - La fracture associative	12
3 – Focus sur les dirigeants bénévoles	13
CHAPITRE IV – LE VOLONTARIAT DE SERVICE CIVIQUE	16
1 - Une place centrale pour les associations	16
2 - Un levier d'émancipation pour les jeunes	16
3 - Un atout pour les associations	16
CHAPITRE V – L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS	17
1 – Introduction méthodologique	17
2 – Les chiffres clés de l'année 2024	17
3 – L'emploi associatif en mouvement	18
4 – Un enjeu économique essentiel	21
5 – Les précieux enseignements issus des déclarations sociales nominatives (DSN)	24
CHAPITRE VI - LES ASSOCIATIONS AU PRINTEMPS 2025	28
1. Une enquête de référence pour mesurer le moral associatif	28
2. Finances et bénévolat sous tension mais une résilience significative	28
3. Perspectives pour l'automne 2025	28
4. Les principales inquiétudes	29
5. Les associations en grande difficulté : une urgence à accompagner	29
ANNEYES	24

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes sur les sujets de solidarité et de la vie associative en particulier.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels (Journal officiel, URSSAF, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

Contact: marie.duros@recherches-solidarites.org - 06.20.71.27.58

Préface de Roger Sue¹

Une surprenante dynamique associative sur fond d'inquiétude

Le monde associatif est plus que jamais à l'image de notre société. Entre dynamique d'une société civile plus engagée qu'on ne le dit et inquiétude face à un avenir où domine l'incertitude économique et politique. Si je fais de cette conclusion personnelle une introduction, c'est la lecture attentive de la 23ème édition (déjà!) de la "France associative en mouvement 2025" qui m'y conduit. Le lecteur se fera bien sûr sa propre idée. Mais au regard des principaux indicateurs reconduits d'année en année sur la vitalité associative et le bénévolat, mais aussi des précieuses incises sur le service civique ou le moral de ses dirigeants par exemple, une impression en demi-teinte se dégage. Expliquons-nous.

Au premier regard, la dynamique associative est incontestable. Puissante même, puisque que le nombre de créations d'associations entre 2024 et 2025 est l'un des plus élevés depuis que ce recensement existe, soit 74 430 nouvelles associations sur la période pour un total estimé à 1,6 million d'associations aujourd'hui. Oui la France devient peu à peu une France associative. Il faut s'en réjouir dans le contexte actuel à plus d'un titre : celui du lien social, de l'engagement désintéressé, de la civilité pour ne pas dire du civisme, de la cohésion sociale et d'une démocratie du quotidien qui construit face aux vents contraires un vrai "socle commun". Sans compter les innombrables associations de fait ou l'associativité dans bien des réseaux sociaux qui mettent en mouvement une société civile trop invisibilisée. Cette dynamique est à méditer dans tous les milieux, les organisations et institutions. Vertueuse, elle doit également être interrogée et nuancée.

En effet, la dynamique observée concerne surtout les petites associations sans salariés. Logique quand on sait que c'est le cas d'environ 90% des associations. Associations locales qui sont au cœur de l'animation de la cité, supports indispensables à leur gouvernance, qu'elles soient de droite ou de gauche, tout particulièrement à la veille d'élections municipales prévues en mars prochain. En revanche, le nombre "d'établissements employeurs associatifs" s'est réduit par rapport aux années 2014-2015 qui en comptait près de 165 000. La baisse s'est accentuée au moment de la crise sanitaire, avant une certaine reprise qui ne rattrape pas le niveau antérieur, soit 153 120 en 2024. Comme l'indique justement le rapport, les dernières années marquent une stabilisation, pas une progression. Or, les associations bénéficiant de salariés sont au moins aussi utiles que les petites associations. Parce qu'elles peuvent entreprendre de plus lourdes actions, auprès de publics en difficulté par exemple, et proposer un encadrement professionnel parfois indispensable auprès de bénévoles. Parce que les plus importantes d'entre elles disposent de têtes de réseaux qui favorisent les mutualisations, les échanges d'expérience et peuvent peser dans le débat public et défendre la cause associative dans son ensemble.

Logiquement, là encore, les secteurs des activités culturelles, du sport ou des loisirs font l'essentiel de la progression du nombre d'associations, et non les associations caritatives, les interventions sociales, la santé ou encore les établissements médico-sociaux. Là où les besoins de première nécessité sont les plus criants, les plus urgents, réclamant d'importants dispositifs. Il ne s'agit évidemment pas de déshabiller Paul

¹ Sociologue, professeur à l'université Paris Cité et chercheur au Centre d'étude et de Recherche sur les Liens Sociaux (laboratoire CERLIS—CNRS). Administrateur et président du Comité d'experts de Recherches & Solidarités.

pour habiller Jacques. Mais de comprendre que la question sociale, en partie à l'origine de l'impasse budgétaire, ne pourra trouver de réponses à la hauteur des attentes sans la mobilisation et la contribution de ces associations qui non seulement sont au plus près des publics concernés, mais produisent beaucoup plus qu'elles ne reçoivent. Les associations sont une chance, pas une charge.

Encore faudrait-il que l'engagement bénévole se maintienne, et mieux encore puisse croître et embellir, ne serait-ce que pour suivre l'essor d'associations qui dépendent d'une ressource qui n'est pas inépuisable. Les dernières nouvelles semblent plutôt rassurantes. On sait que si 24% des Français donnent du temps à une association, ils ne sont que 11% à le faire chaque semaine soit environ 5,5 millions de bénévoles réguliers. La tendance est légèrement à la hausse par rapport à 2024, notamment chez les 50-64 ans, même si les plus de 65 ans, piliers du monde associatif, demeurent les plus actifs avec 15% d'entre eux. La crainte d'une certaine hémorragie des "vieux" paraît donc jugulée. En revanche, la fracture sociale entre les moins et les plus diplômés reste préoccupante, avec un écart de 25% dans leur participation à la vie associative. Ce qui est d'autant plus regrettable que les personnes sans diplôme engagées régulièrement tendent à donner plus de leur temps que tous les autres. Cela vaudrait sûrement la peine d'avoir une politique très volontariste dans leur direction pour encourager ce non public des associations à franchir ce premier pas. On ne peut sans arrêt vanter les multiples mérites de la participation aux associations sans ambition d'en faire une généralité pour tous.

L'inquiétude déjà évoquée est largement partagée mais objectivement plus limitée. Elle tient à la pression de la demande comme dans le cas des banques alimentaires, mais aussi à l'évolution des modalités de leur financement avec la réduction de la part des subventions dans leur financement, notamment au profit des appels à projet, ou encore à la crainte de manquer de bras. À l'instar des entreprises, des associations s'interrogent sur le non-remplacement de salariés sur le départ. Objectivement, selon la focale sur l'automne 2025 : "18% des associations employeuses et 14% des structures sans salariés sont considérées comme en grande difficulté". Il va être difficile de faire toujours plus s'il y a moins. Mais dans l'ensemble les associations, comme toujours, sont disposées (contraintes ?) à faire le job. C'est tout leur mérite et leur grande force. Leur faiblesse également quand leurs prescripteurs les pensent toujours résilientes. Attention, la résilience a aussi ses limites.

Roger SUE, Sociologue, Professeur émérite à l'université Paris Cité Chercheur au CERLIS - CNRS. Président du Comité d'experts et administrateur de R&S.

Chapitre I – La dynamique de créations d'associations

Précisions méthodologiques :

Les associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 sont déclarées au greffe des associations, en préfecture, en sous-préfecture ou en direction départementale de la cohésion sociale sur le ressort desquelles est implanté le siège social. Après vérification par ces services, elles font l'objet d'une inscription au Répertoire National des Associations (RNA).

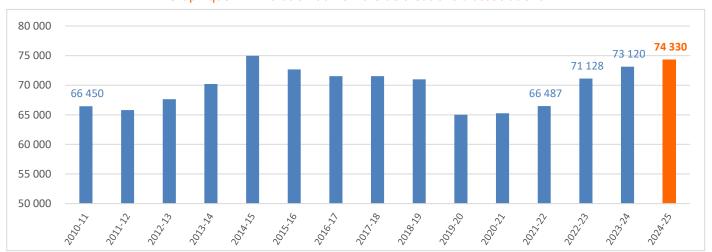
Conformément aux dispositions de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les données du RNA sont mises à disposition par le ministère de l'Intérieur et sont téléchargeables en open data. Elles sont actualisées chaque mois, ce qui permet d'observer les créations d'associations sur la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante, correspondant au rythme de la vie associative. Cette année associative commence avec un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres riches en nouvelles associations. Ce découpage par trimestre permet d'observer finement les conséquences de l'actualité, comme en 2019-2020.

Suite à l'inscription au RNA, les déclarations de création sont publiées au <u>Journal Officiel des Associations et Fondations</u> <u>d'Entreprise (JOAFE)</u>. Ces publications ont été la source de nos travaux pendant de nombreuses années, et elles ont permis de suivre l'évolution des créations d'associations depuis 1993-1994. Le lecteur intéressé pourra se reporter à l'édition 2019 de *La France associative en mouvement* pour revenir sur cet historique.

Le cas particulier des associations d'Alsace-Moselle: elles relèvent du droit local et ne sont pas enregistrées dans le RNA. Les informations sont collectées directement par nos soins, auprès des 16 tribunaux d'instance des départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin assurant, depuis 2015, le greffe des créations. Depuis le 1er janvier 2023, un registre informatisé des associations d'Alsace-Moselle soumises au droit local a été mis en place. Un guide réalisé par Alsace Mouvement associatif et de nombreux partenaires réunit les informations et les contacts utiles.

1 – Le suivi annuel

Il commence à l'année 2010-2011 et se termine avec les dernières données disponibles de l'année que nous nommons « associative » 2024-2025, se terminant le 30 juin 2025.



Graphique 1 – Évolution du nombre de créations d'associations

Sources: RNA et tribunaux d'instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Après deux années de basses eaux, entre 2010 et 2012, le nombre de créations progresse jusqu'en 2014-2015, année record affichant près de 75 000 nouvelles associations. Le niveau reste ensuite élevé, jusqu'au repli très net de la période de l'été 2019 au 30 juin 2020, traversée par quatre mois de crise sanitaire dont 8 semaines de confinement. Repli net mais finalement proche de celui constaté sur la période observée antérieurement en « basses eaux » (2010-2013), alors que le contexte était particulièrement défavorable à la création d'associations.

Le nombre de créations est stable au cours de l'année 2020-2021, elle aussi encore fortement marquée par le contexte de pandémie. Quand les bénévoles retrouvent petit à petit le chemin des associations, ceux que nous appelons les

bâtisseurs associatifs reprennent goût aux projets collectifs au fil des mois. En 2021-2022, le nombre de créations est légèrement supérieur à celui des deux années précédentes.

C'est en 2022-2023 que le niveau d'avant crise est véritablement retrouvé, avec plus de 71 000 associations nouvelles recensées. Les initiatives continuent de se multiplier au cours des deux années qui suivent, jusqu'à frôler les 75 000 entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025, proche de l'année record enregistrée dix ans auparavant.

Une analyse par trimestre apporte des enseignements complémentaires. Le graphique suivant part du 2^{ème} trimestre 2019 et se termine au 2^{ème} trimestre 2025. Il revient sur les périodes de confinement, en 2020 et 2021, et présente la totalité de l'année associative 2024-2025.



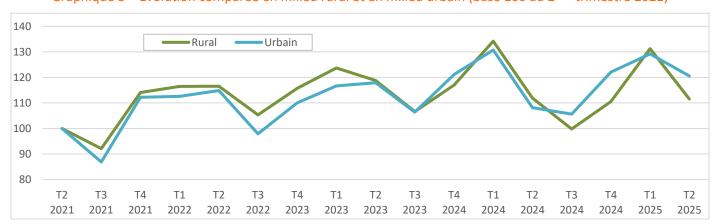
Graphique 2 – Évolution du nombre de créations d'associations par trimestre

Source : RNA hors Alsace Moselle. Chaque année associative commence au troisième trimestre civil (juillet-août-septembre) et se termine au deuxième trimestre de l'année suivante (avril-mai-juin).

L'observation des déclarations au Répertoire National des Associations, chaque trimestre, a mis en évidence une certaine saisonnalité des créations d'associations. Le rythme est en effet marqué par des vagues successives dont le 3ème trimestre, de juillet à septembre, constitue le creux et le 1er trimestre, le sommet.

La crise sanitaire a rompu cette saisonnalité dès le 1^{er} trimestre 2020. Il faut attendre l'année 2023 pour enregistrer un véritable retour "à la normale". L'année 2024 se distingue par un haut niveau de créations au 1^{er} trimestre, mais suivi d'un net repli. Les quatre trimestres suivants retrouvent le rythme observé antérieurement.

Le graphique suivant permet d'observer le rythme des créations d'associations selon les territoires urbains ou ruraux.



Graphique 3 – Évolution comparée en milieu rural et en milieu urbain (base 100 au 2^{ème} trimestre 2021)

Sources: RNA hors Alsace Moselle et données INSEE pour distinguer les communes rurales (au nombre de 27 780, représentant environ 20% des habitants) et les unités urbaines (au nombre de 7 210, correspondant à environ 80% de la population française)

La saisonnalité touche autant les communes urbaines que rurales, avec, pour ces dernières, des mouvements plus accentués depuis le 3^{ème} trimestre 2024.

2 – Une grande diversité d'objets

Précisions méthodologiques :

À l'exception de l'Alsace-Moselle, les associations nouvelles font l'objet d'une inscription au répertoire national des associations (RNA) et d'une déclaration au Journal officiel. Elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet, sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (près de 300 au total), selon une nomenclature entrée en vigueur en 2007.

Le tableau suivant donne une image précise des objets principaux des associations nouvelles, à partir de leur ventilation selon 29 grands thèmes. Il met en évidence les dix groupements retenus par R&S, également présentés dans les publications régionales et départementales. Il est construit sur les créations enregistrées sur trois ans, période jugée significative et représentative, et présentées en moyenne annuelle pour lisser les éventuelles variations d'une année sur l'autre. La période retenue ici va donc du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

Tableau 1 : Répartition des créations selon le thème principal affecté par les greffes des associations

	Les 29 thèmes principaux du Répertoire national des associations	Nombre moyen de créations	Répartition en %
Culture	Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles	18 190	25,0%
Connecto	Sports, activités de plein air	12 347	16,9%
Sports	Chasse pêche	620	0,9%
Latetus	Clubs de loisirs, relations	6 327	8,7%
Loisirs	Action socio-culturelle	2 516	3,5%
	Interventions sociales	1 409	1,9%
Social	Services familiaux, services aux personnes âgées	884	1,2%
Social	Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat	3 272	4,5%
Comté	Santé	2 898	4,0%
Santé	Services et établissements médico-sociaux	347	0,5%
Amicales - entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	5 835	8,0%
Éducation - formation	Éducation formation	4 180	5,7%
Environnement	Environnement, cadre de vie	3 263	4,5%
	Conduite d'activités économiques	690	0,9%
Économie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	1 415	1,9%
Leonomie	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale	1 078	1,5%
	Armée (dont préparation militaire, médailles)	224	0,3%
	Clubs, cercles de réflexion	778	1,1%
	Activités politiques	539	0,7%
	Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	1 005	1,4%
	Information communication	1 119	1,5%
	Justice	81	0,1%
Autres	Logement	346	0,5%
	Préservation du patrimoine	1 178	1,6%
	Recherche	224	0,3%
	Sécurité, protection civile	204	0,3%
	Tourisme	95	0,1%
	Défense de droits fondamentaux, activités civiques	891	1,2%
	Domaines divers, domaines de nomenclature SITADELE à reclasser	1 008	1,4%
	Total	68 913	100,0%

Source: RNA, créations déclarées sur trois ans (2022-2023, 2022-2023 et 2024-2025). Traitement R&S. <u>Lecture</u>: En moyenne, au cours des trois dernières années, hors Alsace-Moselle, 25% des associations nouvelles ont été enregistrées sous le thème principal « Culture ».

La répartition présentée dans ce tableau montre que plus de la moitié des créations concerne ce que l'on peut appeler l'animation, qu'elle soit *culturelle* (25%), *sportive* dont chasse et pêche (16,9% + 0,9%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* » et « *action socioculturelle* » (8,7% + 3,5%). On peut ajouter diverses associations répertoriées sous le thème « *amicales, groupements affinitaires, d'entraide* ». À titre d'exemple illustrant la finesse de la nomenclature, précisons que ce thème réunit les « *organisations de professions* » et les « *associations de personnel d'entreprise* (hors syndicales) », les « *groupements d'entraide* et de solidarité », les « *amicales de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région* », les « *associations féminines* », les « *associations d'entraide* et de solidarité des personnes homosexuelles ou en situation de handicap » ou encore les « *associations de classe d'âge* ».

Si la nomenclature détaillée présente un réel intérêt pour trouver un profil précis d'associations ou faire des analyses fines, le regroupement adopté par R&S, en une dizaine de rubriques, facilite la lecture et permet de rapprocher les tendances nationales et la répartition à l'échelle des régions et des départements. Ces dernières sont reprises dans les publications annuelles consacrées à chaque territoire, en libre accès sur notre site². Les dix grandes rubriques retenues par R&S concentrent neuf grands secteurs, représentant ensemble près de 90% des créations d'associations, et une rubrique « *autres* », représentant les 10,4% restants qui réunissent 13 thèmes comportant chacun entre 0,1% des créations (sous le thème « *justice* » ou « tourisme ») et 1,5% (sous le thème « *information* - *communication* »).

Ces regroupements, mentionnés en première colonne du précédent tableau, permettent d'observer les spécificités de certains territoires. À titre d'exemple, dans ces quelques départements, sur la période récente de trois années :

- Il s'est créé proportionnellement davantage d'associations culturelles à Paris, en Seine-Saint-Denis, dans les Alpes-Maritimes et dans la Métropole de Lyon³ avec plus de 30% de l'ensemble des créations contre 25% en moyenne nationale; davantage d'associations de loisirs dans le Cher et le Lot-et-Garonne (plus de 27% contre 12,2% en moyenne).
- La Haute-Saône, la Corse, le Pas-de-Calais et la Haute-Marne sont les départements où il s'est créé le plus d'associations sportives (plus de 27% de créations dans le sport contre 17,8% en moyenne nationale).
- L'éducation formation dépasse 10% des créations dans le Nord, la Somme et en Meurthe-et-Moselle (5,7% en moyenne nationale).
- Les Alpes-de-Haute-Provence, l'Orne et l'Indre se détachent nettement des autres départements par une proportion de créations d'associations de protection de l'environnement, nettement supérieure (plus de 8%) à la moyenne nationale de (4,5%), alors que les Hautes-Alpes enregistrent 12,8% et l'Ariège 8,6% dans le domaine économique (4,5% en moyenne nationale).
- La Mayenne, la Seine-Saint-Denis et le Maine-et-Loire arrivent en tête pour les créations dans le domaine social (plus de 13% contre 7,6% en moyenne) ; la Mayenne affiche également le pourcentage le plus élevé de créations dans le domaine de la santé (7,2%, comme la Saône-et-Loire, contre 4,5% en moyenne nationale).

3 – La dynamique associative dans les territoires

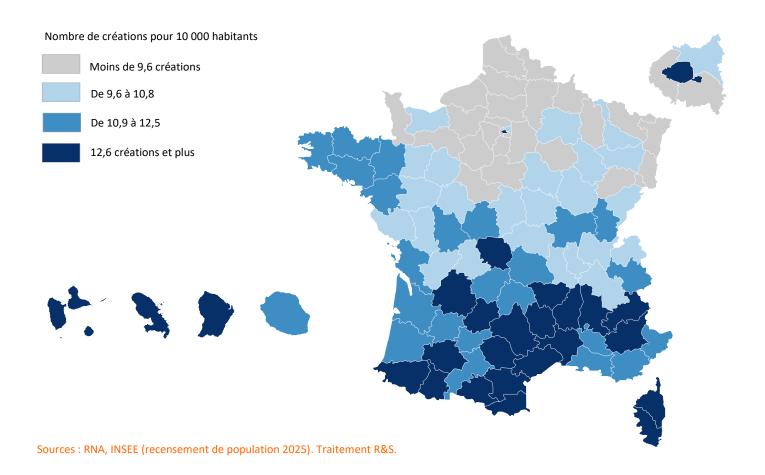
Cette carte de France situe chaque département, au regard de sa dynamique de création. Elle est établie en rapportant le nombre de nouvelles associations à la population du territoire, pour tenir compte des besoins et des attentes de ses habitants. Cette densité de créations d'associations s'exprime ici pour 10 000 habitants, en moyenne annuelle, et s'appuie sur la période des trois dernières années associatives (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025).

Elle illustre le constat, déjà ancien, d'une densité de créations plus importante dans la partie sud. Ces différences doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre « dynamique de création d'association » et « dynamisme du tissu associatif ». En effet, un nombre élevé de créations peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'« hyperactivité » de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fût-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fût-elle éphémère.

² www.recherches-solidarites.org pages Dans les territoires / Dans les régions ou Dans les départements

³ Depuis le 1er janvier 2015, le Rhône se compose de deux collectivités territoriales : le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. Celle-ci est dotée d'un statut unique en France et exerce, sur son territoire, les compétences traditionnelles de la communauté urbaine et celles d'un conseil départemental. Les coopérations que Recherches & Solidarités a tissées avec ces deux collectivités ont conduit à publier depuis 2022, Les essentiels de la vie associative pour ces deux territoires.

Densité de créations d'associations pour 10 000 habitants (moyenne nationale : 10,4)



Dans le groupe des « *plus de 12,6 créations pour 10 000 habitants en moyenne annuelle* », figurent des départements situés en outre-mer et dans le sud de la France, ainsi que Paris en raison de son statut de capitale.

À l'opposé, dans le groupe des « moins de 9,6 créations pour 10 000 habitants », une dizaine de départements affichent un ratio inférieur à 8 : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, relevant d'un droit local qui impose sept personnes pour déposer des statuts associatifs auprès d'un tribunal d'instance (contre 2 dans les autres départements), ainsi que 6 départements qui sont régis par la loi 1901 : l'Oise, l'Aisne, l'Essonne, les Yvelines et le Territoire de Belfort.

Chapitre II - Combien d'associations actives ?

Le suivi annuel des créations d'associations constitue un bon indicateur, parmi d'autres, de la vitalité de l'action collective sur un territoire, qu'il soit national ou local. Mais il n'apporte pas d'informations directes sur le dynamisme du tissu associatif lui-même, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en activité durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études d'un groupe d'étudiants ou le temps d'un festival ? Chacun en est réduit à des estimations prudentes.

Celles que nous actualisons tous les trois ans s'appuient sur un « faisceau d'indicateurs » issus de sources officielles, renforcé par une analyse détaillée du Répertoire National des Associations. En effet, outre le suivi des créations d'associations présenté au chapitre précédent, le RNA permet de suivre les modifications que peut connaître une association (modification de statut, d'objet, de siège ou encore de dirigeants) et qui sont autant de « signes de vie » permettant d'attester qu'elles sont toujours en activité.

Les critères utilisés sont les suivants :

- Créations sur la durée, rapprochées de l'évolution de la population
- Employeurs dans chaque département, suivis en coopération avec URSSAF Caisse nationale et MSA
- Clubs sportifs agréés dans chaque département
- Associations ayant donné signe de vie au cours des quinze années écoulées, d'après les déclarations au Registre National des Associations
- Associations sportives ayant donné signe de vie dans les quinze dernières années écoulées, d'après les déclarations au Registre National des Associations

Cette méthodologie, éprouvée au fil de six années d'expérimentation, permet aujourd'hui d'affiner les fourchettes départementales sur lesquelles reposent les estimations régionales et nationales. Bien sûr, nous avons aussi un regard sur les chiffres présentés dans nos publications antérieures, pour en apprécier la continuité et les écarts éventuels.

Cette méthodologie, appliquée pour chaque département, permet d'actualiser les « <u>Essentiels de la vie associative</u> » réalisés avec le soutien de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (DJEPVA). Ces estimations agrégées par région, sont présentés dans les publications annuelles « <u>Associations en région : repères et chiffres clés »</u>, réalisées avec le soutien de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education populaire (INJEP) et l'accompagnement du Mouvement Associatif ⁴. Dans le même esprit et selon la même méthodologie, l'estimation nationale s'établit, quant à elle, par l'agrégation des fourchettes régionales.

Ainsi, nous parvenons à une estimation située entre 1 550 000 et 1 650 000 associations, soit un point moyen à 1 600 000, en France⁵. Cette estimation reste une simple hypothèse prudente, sachant, comme indiqué précédemment, que seule la date de naissance d'une association est connue et rarement sa date de fin d'activité.

⁴ Ces publications départementales et régionales sont en libre accès sur notre site <u>www.recherches-solidarites.org</u>, pages Dans les territoires.

⁵ Comprenant l'Alsace-Moselle bien que les associations de ces trois départements ne figurent pas dans le RNA.

Chapitre III - Le bénévolat

Dès lors que les bénévoles constituent des acteurs particulièrement importants, notamment au sein du secteur associatif, ils ont toute leur place dans cette édition annuelle destinée à dresser un panorama actualisé de la vie associative, en France.

Quelques chiffres clefs qui font consensus : parmi les Français, un peu plus de 24% donnent du temps gratuitement à une association, parfois à plusieurs. Les personnes agissant chaque semaine, constituant la colonne vertébrale des associations sont estimées à 11% des Français en 2025, en légère hausse. À partir de ces pourcentages, une estimation est construite au plan départemental, selon deux approches complémentaires : la première en fonction des résultats IFOP 2025 rapportés à la population ; la seconde en fonction de l'estimation du nombre des associations et du nombre moyen de bénévoles par association.

Après agrégation régionale et nationale, elle nous conduit à une évaluation de **13 millions de bénévoles** donnant du temps gratuitement dans une association. ⁶ Le nombre des Français, engagés et actifs **chaque semaine**, est ainsi évalué à **5,5 millions** de personnes.

Dans notre édition de *La France bénévole 2025*, prolongeant et complétant celle de 2024, nous avons souhaité nous consacrer à deux sujets majeurs :

- Le bénévolat régulier, « chaque semaine », qui répond aux besoins des associations pour fonctionner au quotidien, retenu parce qu'il est en perte de vitesse d'après les précédentes enquêtes IFOP, et parce qu'il est devenu une réelle préoccupation des dirigeants qui ont souvent des difficultés à adapter leur mode de fonctionnement. Il est abordé à partir des résultats de la dernière enquête IFOP, commandée par R&S début 2025 dont les résultats donnent quelques des signaux positifs concernant cette « colonne vertébrale des associations »⁷ que l'on dit « en danger ».
- Les inégalités sociales observées dans la participation associative, ce qu'on appelle « la fracture associative » qui ne cesse de s'aggraver au fil des enquêtes. Sujet retenu car ces inégalités privent les personnes de formation modeste des bienfaits du bénévolat et elles privent les associations d'une ressource humaine, et par conséquent d'un pouvoir d'agir pour mener leurs actions. Sujet abordé à partir des résultats des enquêtes annuelles IFOP (2023-2024-2025) pour R&S, selon le niveau de diplôme, après des analyses concordantes selon les catégories socio-professionnelles. Cette approche est complétée par une analyse, selon le niveau de diplôme, de plus de 20 000 retours d'expériences de bénévoles issus des enquêtes 2024 de R&S.

1 - La colonne vertébrale des associations en danger ?

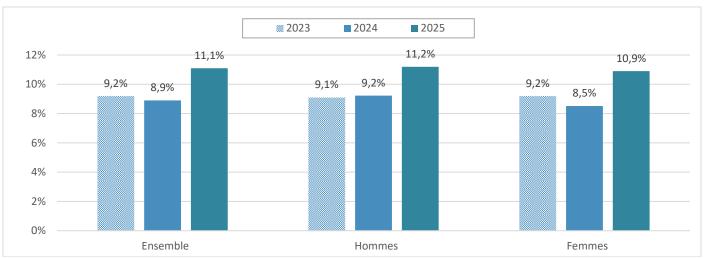
De qui parle-t-on? Des 11% de Français qui donnent du temps à une association: quelques heures chaque semaine tout au long de l'année, en fonction de l'activité de l'association. Pourquoi toute cette attention? Parce que ces bénévoles présents très régulièrement assurent la stabilité et la continuité des activités des associations. Les précédentes enquêtes montrent que depuis plusieurs années, cette colonne vertébrale se fragilise. Qu'en est-il

réellement en 2025 ? Qui sont-ils ? Le graphique suivant montre comment ils se répartissent selon le genre, au cours des trois années 2023-2024-2025.

⁶ Et certainement pas 20 millions comme on peut le lire, ici ou là, ce qui trouble inutilement les dirigeants et les décideurs.

⁷ Les bénévoles agissant chaque semaine, avec une mission précise.

Graphique 4 - Hommes et femmes à égalité



Source : Enquête IFOP 2025 pour Recherches & Solidarités. Lecture : En 2025, 11,1% des Français donnent de leur temps à une association, chaque semaine, tout au long de l'année, ils sont 11,2% parmi les hommes et 10,9% parmi les femmes ; des pourcentages supérieurs à ceux de 2023 et 2024.

C'est donc une bonne nouvelle pour les associations, dans la mesure où la proportion de ces acteurs déterminés et déterminants pour les associations a augmenté, passant de 9% environ en 2023 et 2024, à 11% en 2025. Le petit décalage apparu en 2024, entre hommes (9,2%) et femmes (8,5%), s'est estompé en 2025. Avec une hausse significative partagée et particulièrement encourageante.

Qu'en est-il selon les âges ? Un graphique complémentaire montre une évolution qui donnera des indications utiles aux dirigeants, et du courage pour persévérer.

15,0% 65 ans et plus 14.4% 10,8% 50-64 ans 2025 7.0% 7,6% 2024 35-49 ans ■ 2023 7,5% Moins de 35 ans 6.6% 0% 2% 4% 6% 8% 10% 12% 14% 16%

Graphique 5 - Une nouvelle mobilisation à partir de 50 ans

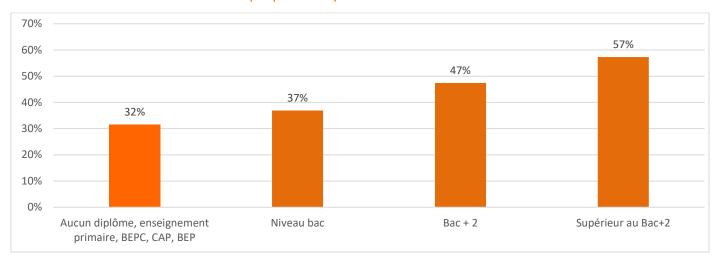
Source: Enquête IFOP 2025 pour Recherches & Solidarités.

Les moins de 35 ans et les plus de 65 ans retrouvent des couleurs en 2025. Et les 50-64 ans progressent d'une manière significative, au cours des trois années écoulées.

2 - La fracture associative

Observée au fil des enquêtes, cette fracture associative est-elle confirmée par l'enquête IFOP 2025 ? Comment répondent les Français aux questions suivantes, selon leur niveau de diplôme : Adhérez-vous à une ou plusieurs associations (que ce soit dans le domaine du sport, des loisirs, de la culture, du social, de l'humanitaire, de l'environnement, les parents d'élèves...)? Si oui, donnez-vous du temps gratuitement à une association ? Si oui, à quelle fréquence ? Chaque mois ? Chaque semaine ?

Graphique 6 - Un premier indice : l'adhésion



Source: Enquête IFOP 2025 pour Recherches & Solidarités. Lecture: 32% des moins diplômés (aucun diplôme, enseignement primaire, BEPC, CAP, BEP...) adhèrent à une association, pour 57% des plus diplômés (diplôme supérieur au Bac+2)

Le taux d'adhésion est en corrélation avec le dernier diplôme obtenu : premier indice de cette fracture associative. « Un col difficile à franchir ». Pour les personnes modestes, le monde associatif est souvent perçu comme un environnement qui n'est pas pour eux, dans lequel elles craignent de ne pas être à l'aise.

Cette expression d'un col difficile à franchir est choisie à dessein car une fois ces personnes devenues adhérentes, elles vont se comporter d'une manière significative et s'engager proportionnellement davantage. Ainsi, sur 100 adhérents de formation modeste, 29 vont devenir actif chaque semaine, contre 25 parmi les plus diplômés. Mieux encore, 16 vont consacrer au moins une journée entière, chaque semaine, à une association, contre 10 parmi les plus diplômés.

L'explication est simple, encore fallait-il découvrir cette bascule : à grands traits, le plus souvent, lorsqu'une personne diplômée adhère à une association, c'est tout particulièrement pour pratiquer une activité, sachant qu'elle connaît par ailleurs de nombreuses opportunités de rencontres et de lien social. Lorsqu'une personne de formation modeste ose franchir le seuil d'une association, elle va le plus souvent découvrir un milieu accueillant, dans lequel sourire et considération pour son engagement vont trancher avec son environnement habituel. Et elle sera encouragée à s'engager pour se sentir utile et mieux découvrir de nouveaux amis.⁸

Pour aller plus loin : La France bénévole 2025, 20ème édition réalisée par Recherches & Solidarités avec le soutien de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, en partenariat avec Coalta formation.

3 – Focus sur les dirigeants bénévoles

L'option retenue dans *La France bénévole 2025* de mettre l'accent sur les bénévoles réguliers trouve ici un complément éclairant avec un focus sur celles et ceux qui assument des responsabilités dirigeantes. Leur engagement s'inscrit, le plus souvent, dans la continuité d'une présence régulière au sein de l'association, et il prend une dimension supplémentaire : définir les orientations, assurer la gouvernance, porter les projets et accompagner les équipes. Cette fonction, aussi essentielle qu'exigeante, reste pourtant peu étudiée à grande échelle, alors même que le renouvellement des dirigeants constitue une préoccupation pour près d'une association sur deux, et il est même devenue une priorité pour certaines.

Le Mouvement associatif de Bourgogne Franche Comté s'est emparé du sujet, en 2024, en partenariat avec Recherches & Solidarités et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Plus de 1 350 responsables associatifs de la région ont témoigné de leur expérience, dans le cadre d'une enquête menée entre janvier et mars 2024. Après une

⁸ C'est ainsi que les Restos du Cœur, avec lesquels nous avons mis en place un *Baromètre de l'engagement*, soulignent l'engagement de nombreuses personnes accueillies, rejoignant ainsi les 75 000 bénévoles de l'association.

première analyse et une approche multicritères des résultats, une recherche participative a été menée avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, à partir de la méthode Catalyse⁹.

Conduite en Bourgogne Franche-Comté, cette démarche a bénéficié d'une forte participation des dirigeants associatifs originaires des huit départements, de méthodes éprouvées et d'analyses complémentaires dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des universitaires, des professionnels et des représentants du monde associatif¹⁰. Réalisée à l'échelle d'une région, ses enseignements rejoignent les préoccupations exprimées ailleurs en France, et offrent des clés utiles, bien au-delà des territoires bourguignon et franc-comtois.

Cette recherche participative apporte un éclairage précieux sur la façon dont les dirigeants bénévoles vivent leur engagement, leurs satisfactions et leurs difficultés, ainsi que sur les enjeux de renouvellement et de gouvernance.

Les principaux enseignements de l'enquête 2024

Cette enquête menée auprès de 1 352 responsables associatifs révèle plusieurs tendances marquantes sur l'engagement des dirigeants, leur vécu au quotidien et les enjeux de renouvellement des instances.

Si la majorité d'entre eux a choisi volontairement de prendre des responsabilités, un tiers l'a fait sur sollicitation, faute de candidats, ou pour soulager les dirigeants en place. Ils le font, le plus souvent dans la continuité d'un parcours bénévole (85 % des dirigeants interrogés connaissaient déjà l'association). Et ils sont peu nombreux à avoir vraiment hésité (8%).

Les principaux moteurs de l'engagement des dirigeants rejoignent ceux exprimés par l'ensemble des bénévoles dans le baromètre d'opinion des bénévoles 2024¹¹ : la volonté d'être utile et d'agir pour les autres (74 %), appartenir à une équipe (51 %) ou défendre une cause (40 %).

L'exercice des responsabilités est globalement source de satisfactions : sentiment d'utilité, appartenance à une équipe, épanouissement personnel. Mais près de la moitié expriment aussi des difficultés : solitude, lourdeurs administratives, appréhension des responsabilités juridiques, crainte de mal faire. Certains dirigeants ont besoin de mieux comprendre ce qu'on attend d'eux. Ces signaux faibles invitent à réfléchir à la place et aux missions confiées aux dirigeants bénévoles, en particulier dans les associations employeuses.

Côté décision, 16 % des associations appliquent un vote systématique, tandis que 38 % fonctionnent avec peu ou pas de formalisme, privilégiant la souplesse. Le renouvellement des dirigeants apparaît comme un enjeu majeur. Il est le premier sujet de préoccupation pour 21% des associations, mais elles sont peu nombreuses à l'anticiper : il est le plus souvent traité au coup par coup (51 %), et seulement 11 % mettent en place des actions dédiées. Les pistes évoquées vont de la cooptation au repérage progressif de futurs responsables, en passant par l'appel aux adhérents ou l'usage encore marginal de plateformes spécialisées.

Les apports de la méthode Catalyse (2025)

La méthode Catalyse, conçue et mise en œuvre par l'Université de Franche-Comté, est une méthode à la fois quantitative et qualitative. Elle permet d'interpréter les résultats en faisant appel à l'intelligence collective de toutes les parties prenantes.

L'exploitation des résultats de l'enquête menée en 2024 a permis d'identifier six profils de dirigeants bénévoles, révélateurs de situations contrastées :

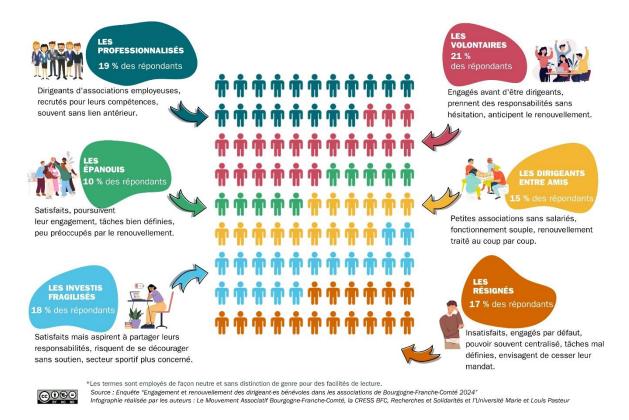
14

⁹ Retrouver la méthodologie et les résultats sur cette page du Mouvement associatif de Bourgogne Franche-Comté.

¹⁰ Un groupe de travail a été constitué sur cette thématique autour Rachel Payan, Marie-Pierre Cattet, Jean-Luc Aubert du Mouvement associatif Bourgogne Franche-Comté, auquel ont participé: Marc Figard de la CRESS, Cyril Masselot, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Boris Bapicot, directeur du Comité Régional Olympique et Sportif, Sandrine Eme de l'Union Régionale des Associations Familiales, Hélène Fourgeot de l'Union Française des Colonies de Vacances, Loïc Basset-Bougain du Conseil départemental 71, Guillaume Plaisance et Adrien Laurent, maîtres de conférences en Sciences de gestion, Cécile Bazin de Recherches & Solidarités.

¹¹ Voir *La France bénévole 2024*

PORTRAITS DE DIRIGEANT-E-S BÉNÉVOLES*



Cette cartographie montre que les difficultés ne se réduisent pas à la taille ou au secteur des associations : elles tiennent à des dynamiques de gouvernance, à la clarté des rôles et à la qualité de l'accompagnement des dirigeants.

Pistes d'actions et de réflexions

Les résultats de ces approches complémentaires offrent des repères précieux pour les acteurs associatifs et les structures d'appui à la vie associative. Loin de proposer des solutions clés en mains, ils ouvrent des pistes, par exemple pour accompagner les « résignés » et les « investis fragilisés » vers un engagement plus serein et vers des conditions de gouvernance réussie. Ou encore pour encourager les « épanouis » ou les « volontaires » à se prémunir sur la question du renouvellement des dirigeants.

Ces six pistes constituent autant d'axes à explorer et à adapter selon les associations et en fonction des différents profils de dirigeants bénévoles à leur tête :

- Définir clairement les tâches, les missions et les responsabilités,
- Encourager le partage des responsabilités et les binômes,
- Améliorer la connaissance et l'attractivité des fonctions dirigeantes
- Accompagner les parcours d'engagement et lutter contre l'isolement
- Anticiper les transitions et planifier le renouvellement
- S'appuyer sur les structures d'accompagnement (Guid'Asso, têtes de réseau, fédérations...) et développer l'offre de formation.

En filigrane, ce travail met en lumière la fragilité mais aussi la richesse de l'engagement dirigeant : entre épanouissement et solitude, entre engagement volontaire et résignation, il révèle des profils à soutenir et à valoriser. Il confirme aussi que la pérennité des associations repose, avant tout, sur une gouvernance vivante, inclusive et partagée.

Chapitre IV – Le volontariat de service civique¹²

Chaque année, près de 150 000 volontaires rejoignent le service civique, dont une large majorité au sein d'associations, confirmant son rôle central, à la fois pour la jeunesse et pour la vitalité du secteur associatif. C'est devenu en 15 ans, une forme d'engagement, aux côtés du bénévolat, qui trouve toute sa place dans cette étude consacrée à la vie associative.

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap). Il leur offre la possibilité de s'engager de 6 à 12 mois dans des missions d'intérêt général, en France comme à l'international, auprès d'organismes à but non lucratif, de collectivités ou d'établissements publics. Ce n'est ni un emploi, ni un stage : c'est une expérience d'engagement citoyen qui combine indemnisation, tutorat, formation civique et citoyenne et accompagnement vers l'avenir.

1 - Une place centrale pour les associations

Parmi les 9 093 organismes agréés en 2024, les associations jouent un rôle de tout premier plan : elles accueillent près des deux tiers des volontaires (61,6 %), devant les services de l'État (22,1 %) et les collectivités (4,8 %). Leur diversité thématique permet une grande variété de missions : éducation, solidarité, sport, culture, environnement, santé, citoyenneté... Les associations bénéficient ainsi d'un renfort humain et d'un regard neuf, qui dynamisent leurs projets et favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle.

2 - Un levier d'émancipation pour les jeunes

Le Service civique constitue pour beaucoup un moment charnière. Il attire des jeunes de tous horizons :

- 31 % sont issus des territoires ruraux,
- 14 % des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Près de 3 % sont en situation de handicap.

Il s'adresse aussi à de nombreux jeunes éloignés de l'emploi : 34% demandeurs d'emploi, 30% inactifs, 23% décrocheurs scolaires. Un an après leur mission, 74% sont en emploi ou en études. Au-delà de l'insertion, les jeunes plébiscitent l'expérience : en 2024, 87% des volontaires se disent satisfaits de leur mission, dont près de 6 sur 10 "très satisfaits". Beaucoup poursuivent ensuite une forme d'engagement bénévole.

3 - Un atout pour les associations

Pour les structures, accueillir des volontaires est une démarche "gagnant-gagnant": cela leur permet de renforcer leurs actions, de développer de nouveaux projets et d'améliorer la qualité de service rendu aux bénéficiaires. La présence de volontaires stimule aussi la vie interne en apportant de nouvelles idées et une ouverture générationnelle. Nombre de jeunes poursuivent ensuite leur engagement au sein de l'association, comme bénévoles ou même futurs responsables.

¹² Il existe d'autres formes de <u>volontariat</u>: corps européen de solidarité internationale, volontariat international en entreprise (VIE/VIA), volontariat de solidarité internationale, <u>sapeurs-pompiers volontaires</u>. L'option est retenue ici de mettre l'accent sur le Service civique, qui mobilise chaque année près de 150 000 jeunes et repose pour l'essentiel sur les associations, principales structures d'accueil. En savoir plus dans le <u>rapport d'activité 2024 de l'Agence du Service Civique</u>.

Chapitre V - L'emploi dans les associations

Le secteur associatif est composé d'organisations dont près de 90% fonctionnent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, les associations comportant des salariés, abordées dans ce chapitre, constituent une force très importante par les capacités d'action dont elles disposent et par l'enjeu économique et social qu'elles représentent.

1 – Introduction méthodologique 13

Une approche exhaustive et homogène: Nous observons l'évolution des effectifs salariés dans les associations, dans le cadre d'un partenariat qui se développe depuis plus d'une quinzaine d'années, avec l'URSSAF Caisse nationale, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée, année après année, d'une manière homogène.

La notion d'effectifs salariés: Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils travaillent à temps partiel ou à temps complet, ou que l'on contrat soit à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié présent en fin de mois compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi approchées en équivalent temps plein (ETP). Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ainsi que les volontaires en service civique.

La masse salariale correspond à « l'assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les notions d'entreprises et d'établissements employeurs: L'unité de compte utilisée pour la plupart de nos travaux est l'établissement. Il est identifié à partir d'un numéro SIRET qui peut changer dans de nombreuses circonstances, lors d'un changement d'adresse par exemple. Pour quelques approches, nous nous appuyons sur l'entreprise qui est identifiée par le numéro SIREN, commun aux différents établissements que peut comporter une entreprise.

Pour information, on compte environ 1,2 établissement associatif employeur par « entreprise », soit sensiblement le même ratio que pour l'ensemble du secteur privé. Ce nombre augmente avec les effectifs de l'association : depuis un seul établissement, pour les plus petites, notamment dans les secteurs du sport et de la culture, jusqu'à deux établissements, en moyenne, dans le secteur de la santé, et trois dans l'hébergement médico-social.

2 – Les chiffres clés de l'année 2024

Le tableau suivant distingue les associations relevant du régime général de celles relevant du régime agricole. Ces dernières représentent environ 4,6% du total des employeurs et 5,8% des effectifs salariés.

Masse salariale en K€ Établissements employeurs Effectifs salariés Régime général 146 003 1813245 48 579 101 Variation 2023-2024 - 0,3% 1,0% 3,8% 2 667 217 Régime agricole 7 117 111 205 Variation 2023-2024 - 0,3% 1,6% 3,9% **Total associations** 153 120 1 924 450 51 246 318 Variation 2023-2024 (1) - 0,3% 1,0% 3,8%

Tableau 1 – Présentation du secteur associatif en 2024

Sources: URSSAF caisse nationale et MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

L'année 2024 vient confirmer une relative stabilité du nombre d'établissements, et une évolution positive des effectifs salariés et de la masse salariale qui sont détaillées dans les paragraphes suivants.

¹³ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Christine LIN et Daren MABANZA, tous deux membres de l'équipe R&S, Alain GUBIAN, Anne-Laure ZENNOU, Engin YILMAZ, Gilles CAPON au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l'URSSAF Caisse nationale, ainsi que Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

3 – L'emploi associatif en mouvement

A – Les établissements employeurs

Le bilan annuel du nombre des établissements est présenté dans le graphique suivant, avec une baisse régulière du nombre d'employeurs, depuis l'année 2016, mais enrayée depuis 2021.

170 000 164 850 164 120 165 000 162 840 161 470 160 000 155 990 153 530 155 000 153 020 153 120 151 440 150 270 150 000 146 560 143 730 145 000 140 000 135 000 130 000 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024

Graphique 1 – Nombre d'établissements employeurs associatifs (arrondi à la dizaine supérieure).

Sources: URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

C'est en 2015 que l'on a constaté le nombre le plus important d'employeurs associatifs sur la période étudiée (près de 165 000). Une baisse régulière est ensuite intervenue, avec un minimum enregistré au plus fort de la crise sanitaire (un peu moins de 144 000). L'augmentation de près de 2% observée en 2021 a été confirmée par une nouvelle variation de 4%, environ, en 2022. Les années 2023 et 2024 marquent une stabilisation.

En complément, le tableau suivant montre comment se répartissent les établissements employeurs, en fonction de leur effectif.

	Moins de 3 salariés	De 3 à 5	De 6 à 9	De 10 à 19	De 20 à 49	De 50 à 99	100 et plus	Total
Établissements	48%	15%	10%	11%	10%	4%	2%	100%
Effectifs salariés	5%	5%	6%	13%	26%	21%	24%	100%
Masse salariale	5%	4%	6%	13%	26%	21%	25%	100%

Tableau 2 – Ventilation des établissements employeurs, en 2024, selon la tranche d'effectifs salariés

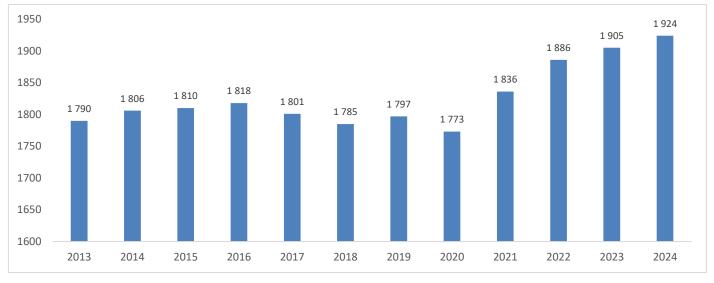
Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S. <u>Lecture</u> : les établissements de moins de trois salariés représentent 48% de l'ensemble des établissements associatifs ; 5% du nombre total des salariés et également 5% de la masse salariale.

Les plus petits établissements représentent environ la moitié de l'ensemble (48%). Au-delà du tableau, on observe un renforcement général des associations dont le nombre moyen de salariés est passé de 11,6 en 2020 à 12,4 en 2021, et s'est sensiblement maintenu en 2022 et 2023, pour passer à 12,6 salariés en 2024.

On notera, par ailleurs, la présence de certains grands établissements associatifs, en nombre important : en 2024, près de 6 000 comportent entre 50 et 100 salariés, et près de 2 400 dépassent 100 salariés, la plupart ayant une activité dans le secteur sanitaire et social.

B – Les effectifs salariés

Le graphique suivant, constitué à partir d'une série homogène relative au régime général et au régime agricole, présente une évolution sur une période de douze années.

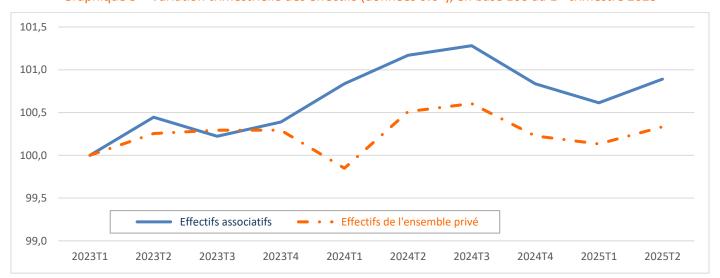


Graphique 2 – Effectifs salariés associatifs (en milliers)

Sources: URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

L'année 2020 avait marqué un retrait de 1,3% des effectifs, suivi d'un rebond de 3,5% en 2021, ce qui avait permis de dépasser le niveau d'avant la crise sanitaire (2019). L'année 2022 a confirmé cette reprise, avec un nouveau bond en avant de 1,9%, un peu inférieur en 2023 et 2024 (1% environ).

Cette approche annuelle masque un peu le bilan trimestriel que nous suivons, en lien étroit avec l'équipe d'URSSAF Caisse nationale. Un graphique complémentaire semble particulièrement utile pour présenter une dégradation perçue en fin d'année 2024 et qui s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2025.



Graphique 3 – Variation trimestrielle des effectifs (données cvs*), en base 100 au 1er trimestre 2023

Source : URSSAF Caisse nationale. Traitement R&S. * Données corrigées des variations saisonnières

Depuis le début 2024, les effectifs associatifs évoluent plus favorablement que l'ensemble de l'emploi privé. Entre le troisième trimestre 2024 et le premier trimestre 2025, le recul est très net et partagé : - 0,7% dans les associations et - 0,5% dans l'ensemble privé. Une légère reprise semble s'amorcer au deuxième trimestre 2025, de 0,3% pour les associations et de 0,2% dans l'ensemble privé.

C – Une répartition affinée par secteur d'activités

Ce tableau détaillé présente la répartition des établissements employeurs et des effectifs salariés selon les secteurs, ce qui permet de visualiser l'effectif moyen de chacun d'eux. En ajoutant la masse salariale, on peut calculer le salaire moyen annuel et observer des différences notables entre les secteurs.

Tableau 3 – Ventilation des établissements employeurs, des effectifs salariés et de la masse salariale, en 2024.

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Nombre d'établissements (arrondi à la dizaine)	Effectif salarié (arrondi à la dizaine)	Effectif salarié moyen	Masse salariale (en millions €)	Salaire moyen annuel (en € arrondis à la dizaine)
Enseignement	17 350	233 060	13,4	5 981	25 660
Activités humaines pour la santé	4 860	148 210	30,5	5 894	39 770
Hébergement médico-social	10 370	373 080	36,0	10 996	29 470
Action sociale sans hébergement	22 080	563 290	25,5	12 319	21 870
dont aide à domicile	4 090	147 560	36,1	2 960	20 060
Activités sportives	27 150	105 490	3,9	1 972	18 690
Activités liées à l'emploi	2 550	66 460	26,1	1 373	20 650
Activités récréatives et de loisirs	2 330	25 400	10,9	450	17 730
Activités culturelles	20 010	49 970	2,5	1 483	29 680
Hébergement	1 760	20 120	11,4	560	27 850
Restauration	800	5 680	7,1	130	22 850
Voyages et activités connexes	680	5 100	7,5	166	32 510
Organisations patronales et consulaires	1 020	8 830	8,7	417	47 210
Organisations professionnelles	1 300	10 370	8,0	392	37 750
Organisations religieuses	1 940	10 210	5,3	233	22 840
Activités des syndicats de salariés	100	350	3,5	12	34 010
Activités des organisations politiques	110	580	5,3	24	41 420
Recherche-développement scientifique	560	6 070	10,8	258	42 570
Agriculture, élevage, chasse pêche	710	5 960	8,4	103	17 330
Organisations associatives NCA (1)	30 980	189 850	6,1	4 972	26 190
Autres activités du régime général (2)	5 400	72 420	13,4	2 734	37 750
Autres activités du régime agricole (2)	1 060	23 950	22,8	778	32 470
Ensemble associatif	153 120	1 924 450	12,6	51 246	26 630

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S. (1) Établissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Établissements associatifs dont l'activité est référencée dans la nomenclature d'activités françaises, regroupés ici, compte tenu de leurs faibles effectifs dans les associations.

Le nombre moyen de salariés est de 12,6 pour l'ensemble du secteur, variant de 2,5 dans le secteur culturel et de 3,9 dans le sport, à plus de 30 dans la santé ou l'hébergement médicosocial.

D'une manière constante, le secteur sanitaire et social¹⁴ (santé, hébergement médico-social et action sociale sans hébergement) représente, à lui seul, 56% des effectifs salariés (plus d'un million d'emplois) et de la masse salariale, au sein de 37 300 établissements environ, soit près de 25% des établissements employeurs.

¹⁴ Pour plus de précisions sur le secteur sanitaire et social, voir le <u>bilan 2025 de l'emploi privé non lucratif sanitaire et social</u>, réalisé en partenariat avec l'UNIOPSS et le CRDLA Solidarités – Santé.

Le salaire moyen annuel par salarié et par établissement¹⁵ est très variable d'un secteur à l'autre, à la fois en fonction du degré de spécialisation des salariés, comme dans le secteur de la santé (environ 39 770 €) ou encore de la recherche (42 570 €), et inversement en fonction du temps de travail, comme dans l'aide à domicile (20 060 €), les activités récréatives et de loisirs (17 730 €) ou encore parmi les activités sportives (18 690 €).

Pour le secteur culturel, ne sont pas pris en compte les intermittents du spectacle qui sont gérés par le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO). ¹⁶

4 – Un enjeu économique essentiel

Au-delà de son rôle éminent, sur le plan social, le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un dixième des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé (9%). C'est plus que le secteur économique de la construction (7,9%) ou que celui des transports (7,3%), et quasiment l'équivalent du commerce de détail (9,3%).

Au sein du secteur privé, le secteur associatif est proportionnellement très peu présent dans certains domaines comme la recherche et le développement scientifique (4% des effectifs du secteur privé) ou encore dans la restauration (1%). Inversement, les associations sont quasiment les seuls employeurs privés dans certains secteurs comme l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées ou l'aide par le travail et (de l'ordre de 90%).

En ce qui concerne les autres principales activités, les effectifs du secteur associatif de l'enseignement représentent près de 53% du secteur privé; ceux du sport, 66%; ceux de l'hébergement médico-social, 67%; et ceux du domaine social sans hébergement, 68% (53% dans l'aide à domicile)¹⁷. Les associations sont proportionnellement moins présentes dans la santé (23% des effectifs salariés du secteur privé) et dans les activités culturelles (25%).

Nous observons également des variations annuelles en faveur du secteur lucratif, par exemple dans l'accueil des jeunes enfants (de 46% en 2018 à 34% en 2024) ou encore l'aide à domicile (de 63% en 2018 à 53% en 2024). Cet indicateur est très important pour les opérateurs associatifs concernés.

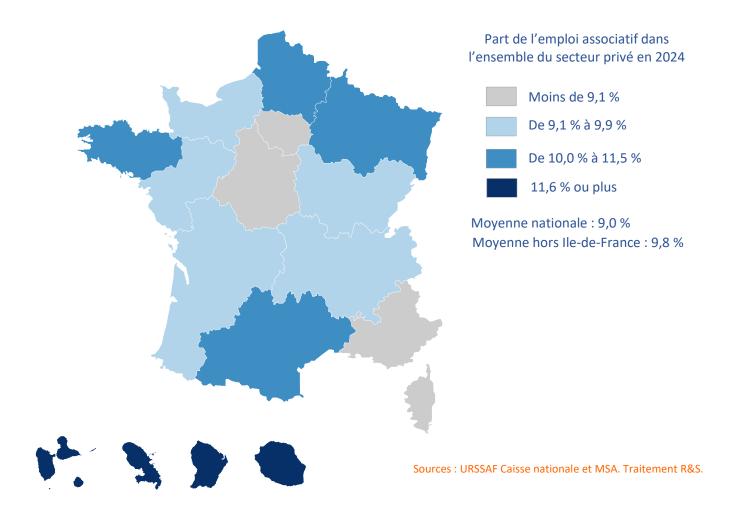
A – Approche régionale

Elle recouvre les 13 régions métropolitaines et les 4 régions d'outre-mer. Une présentation spécifique à chacune d'elles, sous la forme d'un *Panorama annuel*, est en ligne sur <u>notre site</u>. Elle est complétée par des fiches régionales sous la forme de tableaux de données, en libre accès sur <u>le site de l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP)</u>, partenaire de R&S pour ces travaux, depuis 2019. Ces ressources mettent à disposition des acteurs associatifs et institutionnels les données les plus récentes sur la vie associative régionale. Elles sont largement diffusées, notamment par le Mouvement Associatif et ses membres en régions.

¹⁵ En précisant bien qu'un salarié peut disposer d'un contrat et des rémunérations correspondantes, dans plusieurs établissements, notamment dans le sport, la culture ou les loisirs.

¹⁶ L'adhésion au GUSO est en effet obligatoire pour tous les organismes qui emploient des salariés du spectacle vivant. Pour en savoir plus : <u>GUSO, le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel - France Travail</u>.

¹⁷ Avec de très fortes variations selon les départements, et une présence du secteur lucratif d'autant plus importante qu'ils sont urbanisés et à fort développement économique.



Les quatre régions d'outre-mer affichent une proportion de salariés associatifs supérieure à 11,5% de l'ensemble privé. Les Hauts-de France s'en approchent avec 11,1%, regroupés avec trois autres régions métropolitaines, la Bretagne, Grand Est et l'Occitanie qui se situent aux environs de 10%. La Normandie, les Pays-de-la Loire, la Nouvelle Aquitaine, la Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne - Rhône-Alpes, dépassent la moyenne nationale de 9%. Inversement, l'Ile-de-France, atypique compte tenu de son développement économique, le Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, affichent les proportions les plus faibles.

Précisons que ce ratio dépend, d'une région à l'autre, tout à la fois du dynamisme de l'emploi dans les associations, en numérateur, et de celui de l'ensemble du secteur privé, en dénominateur.

En complément utile pour les acteurs, les décideurs et les observateurs, le tableau suivant permet de voir comment se répartissent les effectifs associatifs salariés dans chaque région, et de préciser comment ils ont évolué dans chacune d'elles, entre 2023 et 2024.

Tableau 4 – Effectifs salariés dans les associations, par région.

Régions	Effectifs moyens sur l'année 2024	Évolution entre 2023 et 2024
Auvergne-Rhône-Alpes	242 750	0,5%
Bourgogne-Franche-Comté	76 120	0,1%
Bretagne	103 890	0,1%
Centre-Val de Loire	65 330	0,9%
Corse	7 910	1,5%
Grand Est	158 730	0,2%
Hauts-de-France	181 490	1,5%
Île-de-France	337 550	1,6%
Normandie	88 780	0,9%

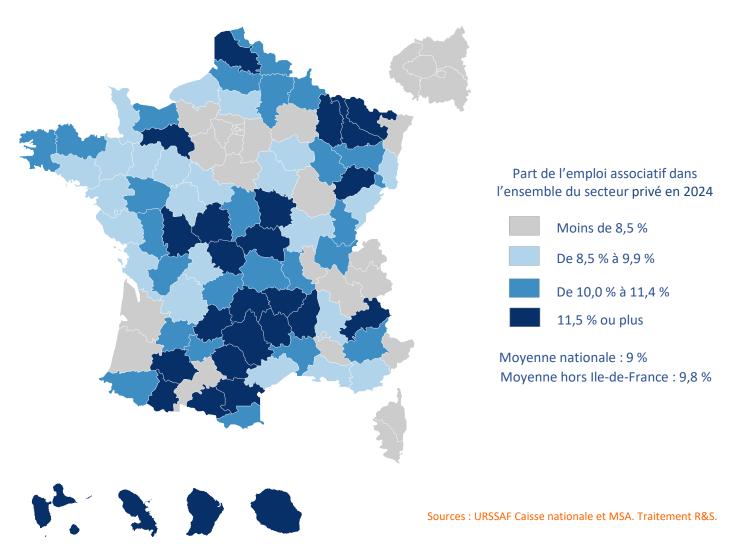
Régions	Effectifs moyens sur l'année 2024	Évolution entre 2023 et 2024
Nouvelle-Aquitaine	172 770	0,6%
Occitanie	176 740	1,0%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	141 410	1,5%
Pays de la Loire	122 300	1,3%
Guadeloupe	10 090	3,5%
Martinique	10 980	1,6%
Guyane	4 920	2,3%
La Réunion	22 690	2,7%
Ensemble France	1 924 450	1,0%

Sources: URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

La Bourgogne, la Bretagne et le Grand Est ont très peu évolué, d'une année sur l'autre. En Métropole, les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et Provence-Alpes Côte d'Azur ont, en revanche, enregistré la plus forte progression : 1,5% et 1,6% pour 1% en moyenne nationale.

B – Approche départementale

La carte suivante présente une grande finesse, avec la part des effectifs salariés des associations dans les départements métropolitains et ultramarins, au sein de l'ensemble du secteur privé. Un « quatre-pages » actualisé chaque année, avec le soutien de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation nationale, est disponible sur <u>notre site</u> et sur celui du ministère, <u>associations.gouv.fr</u>. Il présente l'essentiel de la vie associative dans chacun des départements.



Parmi les départements où la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est importante, plusieurs se détachent : la Lozère, atypique à 31,1%, la Haute-Loire et le Cantal affichent une part du secteur associatif dépassant la proportion de 17%. Au-delà de ce trio de tête, on remarque que figurent dans la strate la plus élevée (11,5% ou plus), une dizaine de départements considérés comme les plus ruraux.

À l'inverse, outre les départements d'Ile-de-France où l'on retrouve les plus faibles ratios, à savoir les Hauts-de-Seine (4,1%), la Seine-et-Marne (5,5%) ou les Yvelines et le Val d'Oise (6,4%), l'Eure-et-Loir, les Alpes-Maritimes, l'Isère et la Haute-Garonne, sont ceux dont la part de l'emploi associatif est la moins importante (inférieure à 8%).

Rappelons que ce ratio dépend, d'un département à l'autre, tout à la fois du dynamisme de l'emploi dans les associations, en numérateur, et de celui de l'ensemble du secteur privé, en dénominateur.

5 – Les précieux enseignements issus des déclarations sociales nominatives (DSN)

Le secteur associatif représente une part importante de l'emploi privé en France. Grâce aux données issues de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), il est désormais possible d'en dresser une image précise et relativement stable¹⁸.

Un tissu dense d'employeurs et de contrats

On recense environ 1,9 million de contrats de travail dans le secteur associatif. Ces contrats couvrent une grande variété d'activités et sont encadrés par plus de 400 conventions collectives. Toutefois, une dizaine d'entre elles regroupent à elles seules la majorité des emplois. Les plus importantes sont :

- La convention de 1966 (handicap): 325 000 contrats;
- La FEHAP (établissements privé de santé à but non lucratif) : 232 000 contrats ;
- L'aide et soins à domicile : 175 000 contrats ;
- La convention ECLAT (animation): 136 000 contrats;
- La convention collective nationale du sport : 108 000 contrats.

Un secteur très féminisé sous l'influence du secteur sanitaire et social

Près de 70% des salariés associatifs sont des femmes, une proportion nettement plus élevée que dans l'ensemble du privé. Les plus forts taux se trouvent dans l'aide à domicile (94%), la santé (79%) et l'hébergement médico-social (76%). Le sport fait figure d'exception avec une majorité d'hommes (62 %).

Une pyramide des âges contrastée

Les jeunes sont relativement présents dans les associations sportives (23% de moins de 25 ans) et de loisirs (22%), mais beaucoup moins dans l'aide à domicile ou le médico-social (autour de 7-8 %). Les plus de 60 ans représentent 9% des effectifs. En incluant les plus de 55 ans, ils dépassent 20% de l'ensemble des salariés associatifs.

Des contrats majoritairement stables mais hétérogènes

Environ 71 % des contrats associatifs sont des CDI, une proportion très variable selon les secteurs : seulement 41 % dans les activités liées à l'emploi, mais près de 90% dans la santé.

Le recours au temps partiel est important : il concerne 40 % des contrats, en moyenne. Il atteint 75 % dans l'aide à domicile et 60 % dans les loisirs, contre 20 % seulement dans le médico-social.

La mesure en équivalents temps plein

Dès lors que le secteur associatif comporte de très nombreux salariés à temps partiel (40% environ), particulièrement dans les loisirs et le sport, s'est toujours posée la question de ce que l'on nomme les « équivalents temps plein » qui sert très souvent de références entre les organisations représentatives des différents secteurs et les pouvoirs publics.

¹⁸ Le lecteur intéressé peut revenir sur <u>l'édition 2022</u> de *La France associative en mouvement* concernant la méthodologie employée et sur <u>l'édition 2024</u> pour des données plus précises.

Le repérage précis des salariés à temps plein, via les déclarations sociales nominatives (DSN), et ceci tout au long de l'année, a permis d'évaluer un salaire moyen mensuel brut à temps plein de l'ordre de 2 600 euros. Le rapprochement de cette donnée avec la masse salariale distribuée tout au long de l'année, conduit à une estimation du nombre d'équivalents temps plein située entre 1 550 000 et 1 580 000.

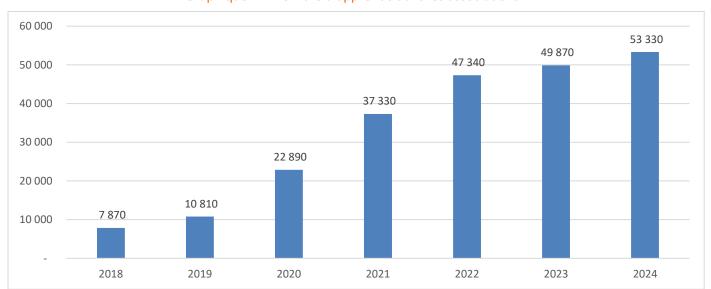
Cette approche est précieuse pour disposer de repères précis sur l'emploi dans le secteur associatif, aussi pour renseigner les organisations professionnelles en demande d'informations pour alimenter leurs observatoires, négocier les accords collectifs et porter la voix de leurs adhérents auprès des pouvoirs publics.

Des métiers sous tension

Certains secteurs rencontrent aujourd'hui des difficultés de recrutement. Dans l'aide à domicile, 13 % des salariés ont plus de 60 ans, soit près de 20 000 personnes en fin de carrière parmi les aides à domicile et métiers proches. Dans l'animation (convention ECLAT), 13 % des effectifs sont aussi sexagénaires. La santé n'est pas épargnée : sur les 343000 contrats relevant de la convention FEHAP, près de 28 000 salariés ont plus de 60 ans, dont environ 3 500 médecins. Un enjeu pour l'avenir : le secteur associatif, moteur de cohésion sociale et d'innovation, doit faire face à un double défi : le vieillissement de ses effectifs et des métiers déjà fragilisés par les difficultés de recrutement. Les données issues de la DSN permettent de suivre ces évolutions de manière fine, au service des associations, des fédérations professionnelles et des pouvoirs publics.

Belle évolution de l'apprentissage dans les associations

Les encouragements de l'État et la volonté des responsables associatifs employeurs ont conduit à un développement important du nombre d'apprentis dans le secteur associatif, au cours des années écoulées.



Graphique 4 – Nombre d'apprentis dans les associations¹⁹

Source : URSSAF Caisse nationale – Traitement Recherches & Solidarités.

Parti de très bas, le secteur associatif s'est bien approprié ce mode de formation en alternance qui a été réformé en 2018 et stimulé par la prime à l'embauche d'apprentis, en 2020, dans le plan de relance COVID. En effet, entre 2020 et 2022, le secteur associatif affiche plus du doublement du nombre des apprentis. L'année 2023, sous l'effet de la baisse de l'aide accordée pour les apprentis majeurs, constitue une sorte de respiration, avec une augmentation modérée de 5,4%.

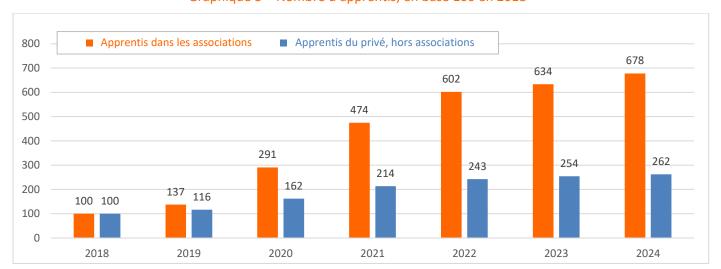
Le secteur le plus actif dans ce domaine est le sport, représentant à lui seul près de 30% des apprentis associatifs. L'hébergement médicosocial représente 14% du total, en légère hausse également. Le secteur social sans hébergement représente aussi 14%, l'enseignement (11%) et la santé (4%) suivent. La culture ne dépasse pas 3% de l'ensemble des apprentis du secteur associatif.

¹⁹ Pointage réalisé au mois de décembre de chaque année.

Une approche des données sociales nominatives permet d'en savoir plus sur la répartition de ces apprentis : 43% sont des hommes, nettement plus dans le sport (77%), et 57% sont des femmes, jusqu'à 84% dans la santé ; un peu moins de 4% ont de moins de 18 ans, 77% ont entre 18 et 24 ans et 18% ont entre 25 et 34 ans.

Dans les associations, les apprentis se préparent tout particulièrement aux métiers²⁰ de moniteur et éducateur sportif (6 000 environ), d'animateur socioculturel et de loisirs (environ 4 000 apprentis), ou encore d'éducateur (2 100) et de moniteur éducateur (1 400). Dans le domaine de la santé, on compte, notamment, environ 900 aides-soignants, ainsi que plus de 700 agents de services hospitaliers.

Cette belle évolution trouve toute sa portée dans un graphique complémentaire qui la rapproche de celle du secteur privé, en base 100, au cours des sept années écoulées.



Graphique 5 – Nombre d'apprentis, en base 100 en 2018²¹

Source: URSSAF Caisse nationale – Traitement Recherches & Solidarités.

Cette progression spectaculaire est à mettre au crédit des dirigeants associatifs qui ont saisi cette opportunité pour donner leur chance à de nombreux jeunes, dont certains resteront au sein du secteur et dont les autres auront acquis une précieuse expérience.

6 – Un ensemble non lucratif qui intègre les fondations

Le suivi de l'emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations confirme la porosité assez marquée entre ces deux catégories juridiques. En effet, quelques associations se transforment en fondations au fil des années²², ce qui peut troubler la lecture des évolutions respectives de l'emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s'avère assez homogène.

En effet, les activités respectives des associations et des fondations, et également leurs modes de fonctionnement, peuvent être très proches. Du reste, bon nombre d'acteurs et d'observateurs ne font pas la différence entre les deux types d'établissements employeurs, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur *raison sociale*. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine sanitaire et social qui réunit près de 70% des fondations et plus de 80% de leurs effectifs salariés²³. Leurs similitudes avec les associations, le principe de non-lucrativité qui préside aux deux formes juridiques et l'accélération du nombre de fondations justifient donc qu'on leur accorde une place dans cette publication.

²⁰ Selon la nomenclature INSEE

²¹ Pointage réalisé au mois de décembre de chaque année.

²² À ce sujet, l'année 2022 a été un bon exemple. URSSAF Caisse nationale enregistrait en effet le transfert de 180 associations en fondations. Elles concernaient au total 370 établissements et plus de 11 500 salariés pour une masse salariale de près de 270 millions d'euros.

²³ C'est la raison pour laquelle nos travaux menés dans ce domaine, en coopération avec l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), dans le cadre du Centre de ressources DLA Solidarités - Santé, portent sur l'ensemble du secteur non lucratif, comprenant les associations et les fondations.

En 2024, 3 075 fondations emploient 142 400 salariés, pour une masse salariale de plus de 4,82 milliards d'euros. Le graphique suivant présente leur évolution pour le régime général, selon trois critères, sur une décennie.

Etablissements Effectifs Masse salariale

Graphique 6 – Établissements, effectifs et masse salariale dans les fondations (en base 100 en 2013)

Source: URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S

Les trois courbes affichent une croissance continue tout au long de la période, croissance moins nette pour les effectifs en 2018 et 2019 et nettement plus forte pour la masse salariale depuis 2020. Le salaire moyen est ainsi passé de près de 31 500 euros par salarié en 2021 à plus de 33 900 euros en 2024.

Au bilan (régime général et régime agricole), en 2024, l'emploi privé non lucratif **au sein des associations et des fondations** représente plus de **156 200** employeurs, plus de **2 millions** de salariés, soit **9,6%** du total des salariés du secteur privé, et une masse salariale de plus de **56,1 milliards d'euros** (7,4% de la masse salariale du secteur privé).

Chapitre VI - Les associations au printemps 2025

1. Une enquête de référence pour mesurer le moral associatif

Réalisée du 15 avril au 16 juin 2025 auprès de 2 285 responsables associatifs, cette nouvelle édition de ce baromètre poursuit un suivi engagé depuis 2017, interrompu seulement pendant la crise sanitaire.

Elle repose sur six questions récurrentes permettant de suivre l'évolution du moral des dirigeants : situation financière, bénévolat, situation générale, perspectives à court terme, projets envisagés et principales inquiétudes.

L'édition 2025 introduit une double approche inédite : d'un côté, les associations sans salariés, traitées selon la méthode des quotas appliquée au budget et au secteur d'activité ; de l'autre, les associations employeuses, analysées selon les effectifs salariés et les secteurs d'activité. Cette distinction permet de mieux cerner les spécificités des associations employeurs dont les réalités économiques et sociales divergent de plus en plus de celles des structures uniquement bénévoles.

Cette approche éclaire d'autant mieux les tendances observées récemment. En effet, le suivi trimestriel mené avec l'URSSAF Caisse nationale met en évidence une situation plus fragile en matière d'emploi : baisse de 0,7 % des effectifs salariés associatifs entre le 3^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025, et légère reprise au 2^{ème} trimestre 2025 (0,3% pour les associations et 0,2% dans l'ensemble privé).

2. Finances et bénévolat sous tension mais une résilience significative

La fragilité économique demeure une préoccupation majeure. Parmi les associations interrogées, 53 % des employeurs et 29 % des structures sans salariés jugent leur situation financière difficile ou très difficile. Ces résultats confirment un contexte budgétaire tendu, notamment face à la hausse des coûts et à la stagnation des financements publics.

La situation du bénévolat suscite encore davantage d'inquiétude : 56 % des associations sans salariés et 51 % des employeurs constatent une dégradation de la participation bénévole. Les difficultés de mobilisation, les nouvelles formes d'engagement, et les contraintes du temps libre apparaissent comme des facteurs déterminants. Les associations se trouvent confrontées à une double exigence : répondre à une demande croissante de services, de soins et d'activités, et tenir compte des attentes de bénévoles soucieux de l'impact de leur action et des conditions de leur engagement.

Malgré ces tensions, la perception globale de la situation reste nuancée : 27 % des associations sans salariés et 35 % des employeuses jugent leur situation générale difficile. Cependant, une large majorité témoigne d'un fort volontarisme et d'une capacité à rebondir, confirmant la vitalité du tissu associatif.

3. Perspectives pour l'automne 2025

Les dirigeants interrogés anticipent une stabilité fragile dans les prochains mois, sans réelle amélioration attendue à court terme. Les employeurs, plus exposés aux contraintes économiques, se montrent logiquement plus pessimistes que les associations fonctionnant uniquement sur le bénévolat.

Si environ 40 000 associations sans salariés et 12 000 employeuses craignent de devoir réduire leurs activités à la rentrée, la majorité d'entre elles envisagent tout de même de nouveaux projets et se montrent volontaires : 59% des associations sans salariés et 57% des employeuses.

4. Les principales inquiétudes

Les sujets d'inquiétude les plus fréquemment cités sont les suivants : la situation financière de l'association, la disponibilité des bénévoles, le renouvellement des dirigeants, l'évolution des politiques publiques et les relations avec les collectivités et l'État. Les associations employeuses ajoutent à ces préoccupations la pérennité des emplois et la gestion des ressources humaines salariées.

Les difficultés financières et humaines augmentent avec la taille, les grandes associations, le plus souvent employeuses²⁴, étant plus dépendantes des financements publics et des subventions liées à l'emploi.

De fortes disparités sont pointées selon les domaines d'activité. Les secteurs humanitaire et de la solidarité internationale, de l'environnement et de la jeunesse et de l'éducation populaire apparaissent comme les plus exposés. Ces domaines concentrent la plus forte part d'associations en cumul de difficultés, qu'elles soient financières, bénévoles ou organisationnelles.

5. Les associations en grande difficulté : une urgence à accompagner

L'étude identifie les associations cumulant des difficultés sur trois volets – finances, bénévolat et situation générale – afin de cibler celles nécessitant un accompagnement prioritaire. Au total, 18 % des associations employeuses et 14 % des structures sans salariés sont considérées comme en grande difficulté. Les plus vulnérables se trouvent en zones rurales fragiles et dans les quartiers de la politique de la ville.

Ainsi, le printemps 2025 se caractérisait par un moral associatif prudent, parfois inquiet, mais résolument engagé. Les dirigeants associatifs font face à des tensions financières persistantes, une érosion du bénévolat et des inégalités croissantes selon la taille ou le secteur d'activité. Malgré cela, le tissu associatif français fait preuve de volontarisme en continuant de lancer des projets et d'assurer sa mission sociale dans un environnement de plus en plus contraint.

Les résultats du baromètre appellent à un soutien renforcé des acteurs publics et privés, notamment envers les structures les plus fragiles, véritables piliers de la cohésion sociale locale.

Retrouver les résultats complets du moral des responsables associatifs au printemps 2025 : Les associations au printemps 2025 : un climat d'incertitude, des projets en suspens

²⁴ L'analyse par budget met en évidence une corrélation forte entre la taille financière et le statut d'employeur : seules 5 % des associations au budget inférieur à 1 000 € sont employeuses ; à l'inverse, 99 % des structures disposant de plus de 500 000 € de budget le sont.



Hexopée, organisation représentative des employeurs de l'éducation populaire

Hexopée agit dans les branches ECLAT (métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des Territoires. - anciennement animation), du sport, du tourisme social et familial (convention TSF) et de l'Habitat et du Logement Accompagné (convention HLA, ex-foyers et services pour jeunes travailleurs).

La mission d'Hexopée s'articule autour de 3 priorités : produire de la norme juridique et sociale dans le cadre du dialogue social avec les syndicats de salariés, représenter les intérêts du champ de l'Éducation populaire auprès des pouvoirs publics, notamment dans leur dimension économique et sociale, et préparer et accompagner les employeurs de l'Éducation populaire dans les grandes transitions de la société, notamment pour renforcer l'attractivité des métiers et soutenir ses évolutions.

Hexopée représente ses adhérents dans les instances du dialogue social, pour négocier les accords collectifs au sein des conventions collectives de ECLAT, du sport, du TSF et HLA avec les syndicats de salariés. Elle participe en tant que partenaire social à la gestion des organismes paritaires, à l'ensemble des instances de concertation et aux différentes consultations électorales professionnelles : prévoyance, retraite, OPCO (organisme collecteur de la formation professionnelle : Uniformation, AFDAS), prud'hommes... Elle défend également auprès des pouvoirs publics les positions, les besoins et les préoccupations du monde associatif et de l'Éducation Populaire.

Représentant les intérêts de l'Éducation populaire, Hexopée participe à de nombreuses instances -comités de filière de l'animation, du tourisme et de la petite enfance notamment-, soutien ses prises de positions à travers des enquêtes, et organise régulièrement des événements pour éclairer les décideurs publics sur les enjeux et objectifs de l'Éducation populaire. Hexopée est également partenaire du Synofdes, syndicat des employeurs de la convention collective de la formation professionnelle, et participe à l'Alliance des Employeurs du Sport et des Loisirs.

Hexopée regroupe et représente les structures d'intérêt général, à but de citoyenneté

Plus de 14 000 structures couvrant 100 000 salariés sont aujourd'hui adhérentes, et parmi elles, des associations, des fondations, des clubs, des fédérations ou encore des comités d'entreprise.

Ces structures s'organisent autour d'un ensemble de principes, qui les caractérisent, les distinguent et les unissent :

- Ce sont des entreprises de personnes et non de capitaux ;
- Creusets d'un nouveau contrat de société, elles défendent la primauté de leur objet social sur le capital et portent des expérimentations sociales ;
- Elles considèrent l'entreprise comme un espace d'expression de la citoyenneté à part entière, et placent le salarié, l'adhérent, l'usager, le pratiquant au cœur de l'action ;
- Elles assurent un partage équitable du pouvoir dans la gouvernance notamment grâce à un mode électif de leurs dirigeants, basé sur le principe « une personne, une voix » ;
- Elles portent l'égalité au centre de leurs ambitions.

Pourquoi adhérer à Hexopée :

- Agir pour des valeurs communes
- Contribuer à animer le dialogue social
- Bénéficier d'une équipe d'experts de vos métiers
- Intégrer un réseau d'employeurs
- Participer dans ses territoires à l'animation du réseau (délégués régionaux et référents territoriaux)

Les services :

- Un conseil juridique quotidien assuré par une équipe de juristes spécialisés en droit du travail qui répondent à vos questions, se déplacent pour des audits et assurent des suivis juridiques personnalisés ;
- Des informations permanentes actualisées sur la réglementation sociale, les conventions collectives, la paie, les charges sociales et fiscales, les lois et décrets, les obligations RH, la gestion des absences, les représentants du personnel et/ou la négociation d'entreprise, le choix du contrat de travail et les classifications ;
- Des ressources adaptées : des dossiers thématiques, des guides, des modèles, des Foires aux questions, des webinaires ;
- Des formations à destination des employeurs et dirigeants bénévoles grâce à notre organisme de formation l'ADOES;
- Le Club RH pour les entreprises de plus de 50 ETP;
- Des évènements pour échanger entre pairs dans un cadre convivial sur des sujets d'actualité de votre organisation professionnelle : colloques, Forum RH, Congrès, Tournée des régions.

Annexes

Annexe 1 : Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche	
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle	
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées	
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux	
Enseignement	Éducation, formation	
Économie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques	
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)	
Environnement	Environnement, cadre de vie	
Autres	Information, communication; activités politiques; défense des droits fondamentaux, activités civiques; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques; recherche; armée, anciens combattants; tourisme; justice; clubs, cercles de réflexion; logement; sécurité protection civile; préservation du patrimoine; divers.	

Annexe 3 : Précisions méthodologiques sur l'emploi

Avertissement

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, ont conduit à des révisions annuelles au cours de la phase de montée en charge.

Par ailleurs, des changements méthodologiques interviennent depuis le 1er trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES (nouvelle définition du champ du secteur privé, source et périmètre des effectifs intérimaires, méthodologie de désaisonnalisation des séries, etc.).

Cette harmonisation a conduit à intégrer les apprentis dans les effectifs salariés, à compter de l'année 2022. Une nouvelle série de données a été construite sur la période 2013-2022. Elles servent désormais de références et ne peuvent pas être rapprochées de celles publiées auparavant.

Définitions

Champ de l'étude

L'observation des associations employeuses porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

Une unité de compte : l'établissement employeur

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

• Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), mais sont comptés les apprentis.

La définition du champ du secteur privé correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat URSSAF-INSEE-DARES, depuis la diffusion des chiffres du 1^{er} trimestre 2017. Il exclut les établissements de catégorie juridique 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

• La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend, en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.